

communauté
de communes

canton de
valmont

TERRE ET MER

Journal d'information - déc. 2016 - n°13

DOSSIER

EN 2017, VALMONT ET FÉCAMP : UNE MÊME AGGLOMÉRATION

ACTUALITÉS

Futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Lamotte GMP s'installe sur la ZAC Plaine du Buc - Le chantier THD progresse - Travaux contre les inondations - 11 chemins de randonnée



C'est un numéro assez spécial que ce treizième numéro du Terre et Mer, s'agissant du dernier. En effet, la communauté de communes du canton de Valmont vit la fin de sa dernière année sous cette forme. Au 1^{er} janvier 2017, naîtra la nouvelle communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral de la fusion de l'actuelle agglomération et de la communauté de communes du canton de Valmont. C'est donc une nouvelle structure forte de 35 communes et 40 000 habitants qui continuera d'apporter les services rendus à la population et de travailler au développement du territoire.

Cette fusion intervient dans un calendrier très serré, environ 16 mois entre la promulgation de la loi (loi NOTRe) et sa mise en application, que les élus des 2 territoires ont décidé de ne pas subir, mais bien de construire cette nouvelle agglomération. Ainsi un schéma de développement économique et touristique, un plan local d'urbanisme intercommunal, une sélection à un appel à projets européens sont autant de travaux déjà lancés communément par les 2 communautés.

C'est désormais au sein de cette nouvelle agglomération que continueront d'être portés les projets initiés par la communauté de communes du canton de Valmont : aménagement numérique du territoire, construction de la gendarmerie, développement économique...

Deux ans, c'est le délai dont disposera la nouvelle agglomération à partir du 1^{er} janvier pour harmoniser ses compétences ; un délai pouvant aller jusqu'à 12 ans pour le lissage de la fiscalité.

J'attends de cette nouvelle communauté que la fusion des deux entités les rendent plus attractives ensemble dans un projet de territoire ambitieux.

Ce numéro est également l'occasion de vous informer sur l'extension des consignes de tri. La communauté de communes du canton de Valmont a toujours œuvré à une forte politique d'incitation au tri des déchets ménagers, et souhaite poursuivre cet effort. Vous trouverez une double page centrale dans ce numéro sur les nouvelles consignes de tri que vous pourrez conserver.

Enfin, je souhaite à chacun de très bonnes fêtes de fin d'année.

Laurent Vasset,
Président de la communauté
de communes du canton de Valmont



© DroneDélic - Fécamp

Valmont et Fécamp réunies

Le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes du canton de Valmont et la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral vont fusionner.

Un rapprochement préparé de longue date

La loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, fixe à 15 000 habitants le seuil minimum de population des communautés (de communes ou d'agglomération). Dans le cas contraire, la communauté doit être rattachée à un ensemble territorial plus vaste.

La communauté de communes du canton de Valmont qui est en-dessous de ce seuil, s'était préparée à répondre à cette obligation en se rapprochant de la communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral.

Proposée par le préfet en octobre 2015 dans le schéma départemental de coopération intercommunale, la fusion des deux intercommunalités a donc rencontré un écho favorable de la part des deux conseils communautaires et des conseils municipaux, conscients de la nécessité de ce rapprochement entre les deux territoires.

LES CHIFFRES CLEFS

CCC Valmont

Un territoire de 13 023 ha
11 226 habitants dont 4 719 actifs
Nombre d'emplois : 1 985

CA Fécamp Caux Littoral

Un territoire de 8 598 ha
28 625 habitants dont 10 527 actifs
Nombre d'emplois : 10 747

Nouvelle agglomération

35 communes
40 126 habitants
Budget Consolidé
Fonctionnement : 25 000 000 €
Investissement : 6 000 000 €

Un même bassin de vie

Cette fusion correspond à une évolution naturelle des territoires de Valmont et Fécamp qui forment un même bassin de vie. Chaque jour, près de 2 000 personnes font le trajet domicile-travail entre les deux territoires.

Les deux collectivités ont instauré depuis longtemps des habitudes de travail à travers notamment la gestion du centre aquatique, de l'ancienne PAIO et plus récemment du syndicat mixte de coopération territoriale Fécamp - Valmont.

Enfin, d'un point de vue administratif, les deux territoires ne forment plus qu'un seul canton depuis 2014.

Des compétences communes

La similitude des compétences exercées par chacune des intercommunalités favorise également ce rapprochement. Toutes deux interviennent en matière de développement économique, touristique et numérique, d'aménagement de l'espace, d'urbanisme, de collecte et traitement des déchets, et gèrent les services aux habitants notamment dans les domaines de la jeunesse et de la petite enfance.

Un projet adopté par les 35 communes



« Au 1^{er} janvier 2017, l'Agglomération Fécamp Caux Littoral et la Communauté de communes du Canton de Valmont s'uniront pour ne plus former qu'une seule intercommunalité, plus grande et plus forte, tout en restant une administration de proximité, à taille humaine. Nous sommes satisfaits et heureux

de cette évolution, qui s'inscrit dans le cours logique des choses. Nous voulons développer un projet d'aménagement et d'organisation harmonieux et équilibré, qui préserve les services publics, tout en respectant les budgets. Que ce nouveau territoire favorise l'épanouissement de ses 40 000 habitants, qu'il soit attractif pour les entreprises et les touristes, et qu'il nous permette à tous de bien vivre ensemble, avec envie, entraide et énergie ! »

Très chaleureusement,
Marie-Agnès Poussier-Winsback

Depuis un an, les techniciens et les élus des deux intercommunalités ont donc travaillé activement au projet de fusion. Des réunions de travail leur ont permis de comparer les 2 fonctionnements, compétence par compétence, afin de les harmoniser.

En juin, les conclusions de ce travail ont été présentées aux 2 conseils communautaires et aux 35 conseils municipaux qui se sont prononcés en large majorité en faveur de la création de la nouvelle agglomération.

Une harmonisation progressive

La nouvelle agglomération qui sera créée le 1^{er} janvier 2017, disposera d'un délai de 2 ans pour harmoniser ses compétences. Concernant la fiscalité, le lissage pourra aller jusqu'à 12 ans.

L'objectif est d'optimiser les dépenses en assurant la continuité des services actuels et des actions engagées. Les structures et équipements existants au service des habitants, tels que le relais des assistantes maternelles, la micro-crèche ou la déchetterie seront maintenus. Les grands chantiers en cours seront poursuivis. En revanche, les services administratifs présents au siège de la CCCV à Colleville seront transférés au siège de l'agglomération, route de Valmont, à Fécamp. ■



Une nouvelle organisation de collecte des déchets ménagers en perspective

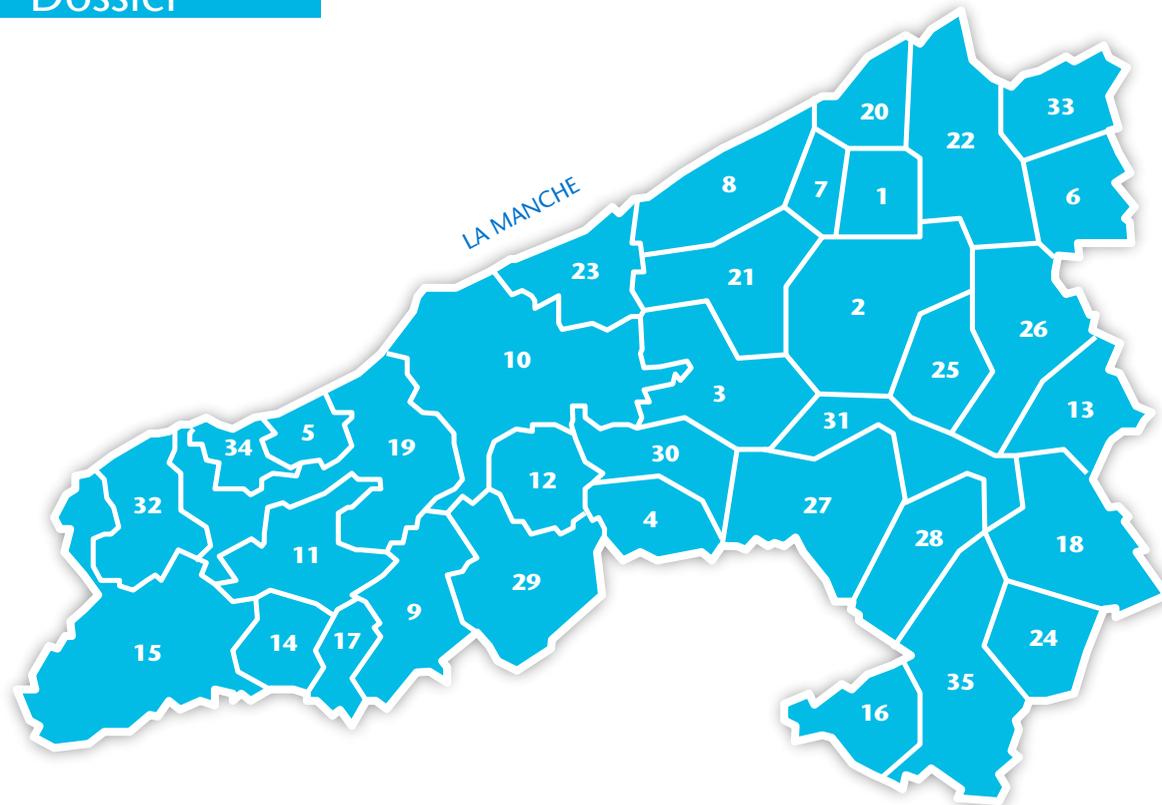
Afin d'harmoniser le service de collecte des déchets, des évolutions vont avoir lieu dès l'hiver 2017.

Tous les foyers recevront deux bacs dont le contenu sera collecté en porte à porte : un bac noir pour les ordures ménagères et un bac jaune pour tous les autres emballages ménagers.

Ce bac jaune est destiné à recevoir les emballages en métal, en papier, en carton et tous les emballages en plastique (bouteilles, flacons, bidons, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques, pots de yaourts...).

La redevance incitative que la Communauté de communes du canton de Valmont avait le projet d'introduire ne sera pas mise en place à court terme. Par contre, les circuits de ramassage évolueront et les jours de collecte pourront être modifiés sur certaines communes.

Cette nouvelle organisation devrait être opérationnelle pour 2018. ■



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal concerne le territoire de la nouvelle agglomération et de ses 35 communes :
 1 - Ancretteville-sur-Mer / 2 - Angerville-la-Martel / 3 - Colleville / 4 - Contremoulins / 5 - Criquebeuf-en-Caux / 6 - Criquetot-le-Mauconduit / 7 - Écretteville-sur-Mer / 8 - Életot / 9 - Épreville / 10 - Fécamp / 11 - Froberville / 12 - Ganzeville / 13 - Gerponville / 14 - Gerville / 15 - Les - Loges / 16 - Limpville / 17 - Maniquerville / 18 - Riville / 19 - Saint-Léonard / 20 - Saint-Pierre-en-Port / 21 - Sainte-Hélène-Bondeville / 22 - Sassetot-le-Mauconduit / 23 - Senneville-sur-Fécamp / 24 - Sorquainville / 25 - Théroutville / 26 - Theuville-aux-Maillots / 27 - Thiergeville / 28 - Thiétreville / 29 - Tourville-les-Ifs / 30 - Toussaint / 31 - Valmont / 32 - Vattetot-sur-Mer / 33 - Vinnemerville / 34 - Yport / 35 - Ypreville-Biville

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en préparation

Anticipant sur la fusion des deux intercommunalités, la communauté de communes de Valmont et celle de l'agglomération Fécamp Caux littoral ont souhaité que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) soit réalisé à l'échelle de leurs deux territoires. Pour cela, en mars 2016, la CCCV s'est dotée de la compétence, après consultation des conseils municipaux. Un groupement de commandes a été constitué pour la réalisation des études "cavités" et "diagnostics agricoles" entre les 2 communautés. La prescription du PLU, sur les communes de la CCCV, interviendra après le 1^{er}

janvier 2017. Le PLUI est un document stratégique et réglementaire, imposé par la loi, qui fixe les règles d'utilisation du droit du sol sur un territoire élargi. Etabli dans le respect des réglementations nationales (SCOT, Loi littoral...), il doit permettre un développement harmonieux et solidaire de ce territoire, favorisant :
 - l'accueil d'une population nouvelle,
 - une meilleure intégration du développement économique aux politiques d'aménagement ;
 - le maintien d'un cadre de vie attractif grâce à une stratégie paysagère et environnementale ;

- une meilleure prise en compte de la gestion des déplacements ;
 - une urbanisation respectueuse de notre environnement, de nos paysages et de notre agriculture.
 Le PLUI des 35 communes de la future intercommunalité doit être finalisé le 31 décembre 2019 au plus tard. Plusieurs ateliers de travail et de réflexion thématiques ont eu lieu, en juin et septembre, associant élus, acteurs publics, partenaires institutionnels et techniciens. Au fil de l'avancement du projet, des réunions publiques d'information seront organisées avec les habitants. ■



Le futur bâtiment en brique et bois de 1600 m² conçu par l'architecte Jean-Claude Michel est à la fois séduisant, fonctionnel et très économe en énergie.

VIE ÉCONOMIQUE

La zone d'activités de la Plaine du Buc affiche complet

L'acquisition de la dernière parcelle disponible sur la zone d'activités intercommunale de la Plaine du Buc va permettre à l'entreprise Lamotte GMP de s'installer dans de nouveaux locaux, adaptés au développement de ses activités, dans un cadre valorisant, bien desservi par l'axe Fécamp-Fauville.

L'entreprise Lamotte GMP s'y installera en 2017

Fondée en 1984 par Henri Lamotte et implantée depuis 30 ans sur deux sites situés en Normandie (76) et en Pays de Loire (85), l'entreprise Lamotte GMP est experte en conception, vente et installation de matériel de traitement de surfaces : grenailage, microbillage, sablage, et de matériel de peinture. L'entreprise, qui emploie une ving-

taine de personnes intervient sur toute la France auprès d'une clientèle industrielle exigeante qu'elle accompagne dès la conception des projets par des audits, des préconisations techniques, des schémas d'implantation, et une assistance technique à la mise en route. À Normanville, Lamotte GMP avait besoin d'emménager dans des locaux plus vastes, plus fonctionnels et plus visibles afin de développer de nouveaux services pour ses clients. La parcelle de 8400 m² que la société vient d'acquérir sur la ZAC de la Plaine du BUC va lui permettre de tripler la surface de ses locaux, comme l'explique Claire Lamotte, co-gérante et directrice administrative et financière de la société « *le nouveau bâtiment qui doit être livré fin 2017 nous permettra d'avoir un show-room pour accueillir nos clients, des ateliers pour assurer la formation des nouveaux utilisateurs, des entrepôts pour développer notre*

service maintenance, ainsi que la vente de matériel d'occasion et la location ».

Les ZA intercommunales

Créée et gérée depuis 10 ans par les deux communautés de communes du canton de Valmont et Campagne de Caux, la zone d'activités de la Plaine du Buc, d'une superficie de 8,65 ha, est désormais complètement commercialisée. Aujourd'hui, ses six entreprises emploient près de 70 personnes, principalement dans les domaines de l'industrie, de la vente de matériel agricole et de la mécanique. D'autres terrains viabilisés (de 1500 m² et plus) sont disponibles à la vente sur la ZAC du Martel, nouvellement aménagée par la communauté de communes du canton de Valmont sur l'axe Fécamp-Cany-Barville. Contact : 02 35 28 98 41 ■

NUMÉRIQUE EN TRÈS HAUT DÉBIT

Le chantier de fibre optique progresse

Le chantier pour développer le réseau internet en très haut débit (THD) sur le territoire de la communauté de communes du canton de Valmont progresse comme prévu.

Le schéma local d'aménagement numérique de la CCCV a été officiellement signé le 8 juillet 2016. Celui-ci prévoit un déploiement de la fibre optique. D'ici fin 2019, les 5917 prises du territoire seront desservies en fibre. Les travaux structurants du réseau ont d'ailleurs déjà débuté. Une campagne de relevés des boîtes aux lettres est actuellement en cours dans toutes les communes. Elle permettra de connaître les adresses où amener la fibre optique afin de répondre aux besoins des habitants, des professionnels, des entreprises et des collectivités. À terme, ce déploiement de la fibre optique sur le territoire permettra de résorber les zones blanches et facilitera le télétravail, la télémédecine, la télévision HD et les objets connectés. ■

PETITE ENFANCE

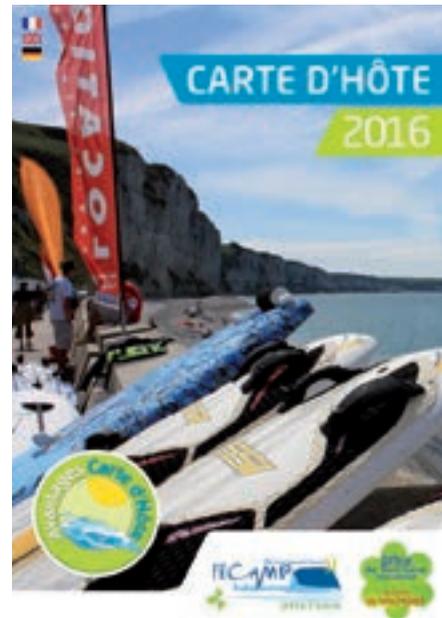
Succès de la micro-crèche "La Petite Pomme"

La micro-crèche ouverte sur la commune de Theuville-aux-Maillots depuis un an connaît un vrai succès puisqu'aujourd'hui les 10 places d'accueil sont presque toutes occupées. Cette nouvelle structure de garde collective pour les enfants de l'âge de 3 mois à 6 ans offre à la fois un accueil régulier, un accueil occasionnel et un accueil d'urgence afin de répondre aux besoins des parents. Il reste encore quelques possibilités d'accueil en après-midi. Les familles intéressées doivent au préalable remplir un dossier de pré-inscription auprès de la communauté de communes du canton de Valmont. ■

TOURISME

Bilan positif pour le partenariat des offices de tourisme de la communauté de communes du canton de Valmont et celui de l'agglomération Fécamp Caux Littoral

Pour la deuxième saison consécutive, les deux collectivités ont fait ensemble la promotion de leurs attraits touristiques. Les informations pratiques concernant les hébergements, restaurants, animations et avantages proposés aux hôtes sur l'ensemble des deux territoires étaient regroupés dans 4 guides communs. Pour Julie Affagard, de l'office de tourisme intercommunal de Sassetot-le-Mauconduit, malgré une baisse du nombre de touristes due en partie au printemps très pluvieux, « cette promotion a été bénéfique et donne plus de visibilité aux prestataires de la CCCV, comme le montre le succès de la location de vélos de l'OT en progression de 186 % ». En 2017, l'OT va d'ailleurs adapter ses



services à la demande des vélos touristes, poursuivre les animations proposées dans un nouveau *Labyrinthe des Dalles* (dont la fréquentation a également progressé de 15% en 2016), et développer les chemins de randonnées et les rallyes-découvertes de 12 communes du canton de Valmont. ■



cet hiver pour une mise à disposition des randonneurs lors de la saison touristique 2017. Les travaux sont financés avec le soutien du Département de la Seine-Maritime et de l'Europe. ■

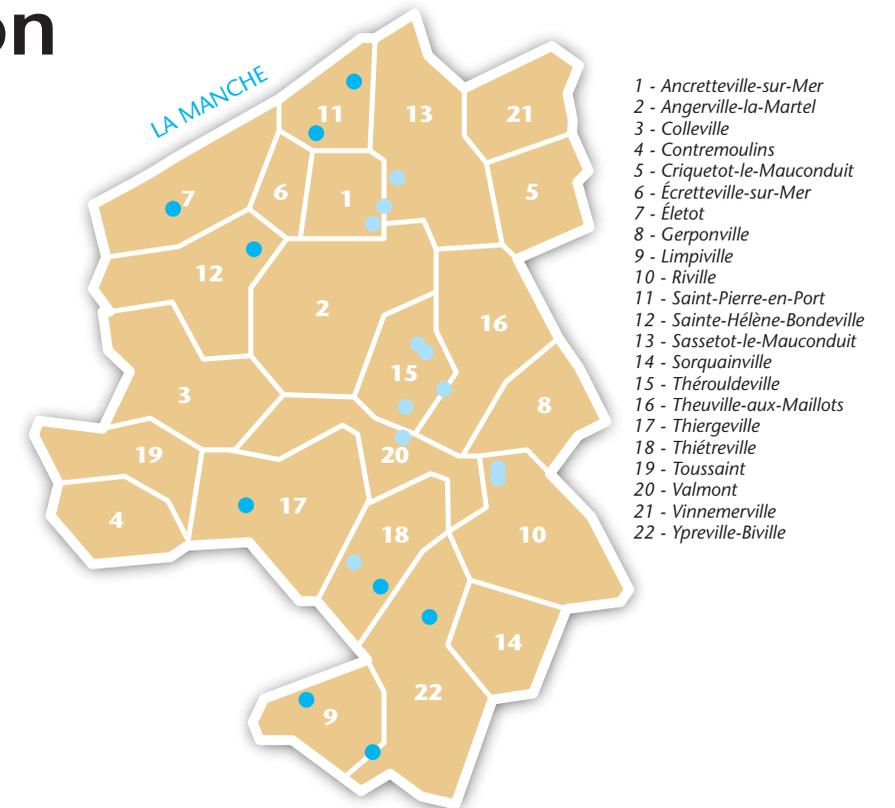
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Gérer toujours mieux les risques d'inondation

Le programme de restauration des mares permet de stocker les eaux de pluie sur le plateau

Les points d'eau retiennent les ruissellements en cas de fortes pluies en limitant les inondations en aval. C'est pourquoi après avoir recensé les 265 mares présentes sur son territoire, la communauté de communes du canton de Valmont a entrepris de restaurer celles dont le rôle hydraulique est le plus utile.

Depuis un an, 10 mares ont ainsi été réhabilitées, et 11 autres mares le seront en 2017, permettant de stocker un volume supplémentaire de 13 000 m³. Ces travaux, réalisés par la CCCV avec la collaboration du syndicat des bassins versants de la Valmont et de la Ganzeville, représentent un coût de 167 000 euros, financé à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. La restauration de ces mares vient compléter les autres travaux de lutte contre les inondations menés en parallèle sur les bassins versants tels que la



Localisation des mares restaurées et en cours de restauration en 2015 ● et 2016 ●

construction de barrages, de bassins d'orages et tous les travaux d'hydraulique douce. Un chantier vient d'ailleurs de s'achever dans le bois du château de Valmont

où les techniques innovantes mises en place dans la ravine forestière (pieux, enrochements, boudins de végétaux) limitent les arrivées de boues dans le bassin de Saint-Ouen. ■

Un projet à l'étude pour limiter les ruissellements dans les valleuses des Petites-Dalles et Grandes-Dalles

En 2016, la communauté de communes a lancé des études pour remédier aux coulées de boues qui inondent régulièrement les fonds des valleuses des Grandes-Dalles et des Petites-Dalles en raison des importants volumes d'eau qui ruissellent sur les deux larges bassins versants (1200 ha pour les Grandes-Dalles et 1800 ha pour les Petites-Dalles).

Le programme ambitieux de travaux d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées...), envisagé dans un premier temps, ne suffira pas pour contenir les 18 000 m³ et 28 000 m³ d'eau ruissellant vers les deux valleuses lors de fortes pluies. Il est donc prévu d'installer des ouvrages structurants complémentaires en amont pour mieux protéger les habitations.

Les emplacements et les capacités de ces ouvrages sont en cours de définition afin d'éviter tout surdimensionnement. Ce projet de lutte contre les inondations fait l'objet d'une large concertation avec les communes du périmètre d'étude.

Il sera soumis à une autorisation au titre de la loi sur l'Eau et à une enquête d'utilité publique. ■



Eric Rousselet est Président de l'Association d'Expansion Economique et Touristique du canton de Valmont (AEET) et maire-adjoint de Sainte-Hélène-Bondeville

Quelle est la vocation de l'AEET ?

E.Rousselet : Créée il y a maintenant trente-deux ans, notre association intervient sur tout le territoire de l'ex-canton de Valmont, avec l'aide d'une centaine de bénévoles, pour mettre en place des actions diversifiées et favorables au développement du territoire. Elle est active dans plusieurs domaines et plus particulièrement le sport, la santé, le social, la culture et le tourisme.

Quelles sont les principales actions menées par l'association ?

E.R. : Chaque été, nous présentons dans la chapelle de Sainte-Hélène-Bondeville une exposition de peinture qui

contribue à l'animation estivale. En matière de culture, nous organisons également les « dictées du mois » dans les différentes communes du territoire où cet exercice convivial rassemble à chaque fois une vingtaine de participants. Durant le week-end de Pentecôte, à Gerponville, nous présentons traditionnellement une exposition des maquettes réalisées par les enfants des écoles sur un sujet éducatif. Le thème retenu en 2017 est "la Sécurité routière". Ces projets connaissent toujours un beau succès. Enfin, pour la première fois cette année, l'AEET s'est engagée pour la santé en faveur de la Lutte contre le cancer, en lien avec plusieurs autres associations.

Le Trail des Hautes-Falaises n'est-il pas votre manifestation phare ?

E.R. : Oui, voilà 8 ans que le trail des Hautes-Falaises est organisé à Sassetot-le-Mauconduit. Il a attiré cet automne 500 coureurs sur les parcours de 35 km et 15 km, plus 160 marcheurs qui ont fait la randonnée découverte de 14 km. Certains viennent de loin : Paris, Belgique, Ardennes, Bretagne... séduits par notre accueil, nos itinéraires originaux et les paysages spectaculaires du littoral qu'ils découvrent.

Quels sont les projets de l'AEET ?

E.R. : À la fin de l'année, l'AEET va se transformer en "Association d'Animation du Littoral Cauchois (AALC). Nous poursuivrons les mêmes actions mais celles-ci seront étendues sur l'ensemble des communes de la nouvelle agglomération. Nous allons avoir besoin de nouveaux bénévoles pour faire face à la tâche ! ■

Infos Pratiques

Le covoiturage pour aller travailler : simple, écologique et économique

Le saviez-vous ?

En France, 75% des salariés vont au travail seul dans leur voiture, ce qui représente en moyenne 11 000 km par an par salarié "autosoliste".

Pourtant le covoiturage domicile-travail réduit les embouteillages et les problèmes de stationnement.

Pratiqué deux fois par semaine, il permet d'économiser jusqu'à un mois de salaire par an et évite le rejet de 500 kg de CO₂.

www.Covoiturage76.net

Depuis un an, le Département de la Seine-Maritime a mis en place un site : www.covoiturage76.net, avec lequel la recherche de covoitureurs devient simple et facile !

Quelques minutes suffisent pour s'inscrire afin de proposer un trajet ou réserver une place. Le site vous présente automatiquement les voisins faisant le même trajet, aux mêmes horaires.

Il vous reste à contacter votre covoitureur par email ou téléphone afin de définir avec lui le prix du trajet à partager, les points de départ et de dépose, l'heure de départ et de retour...

L'inscription sur le site se fait en quelques clics. Elle est gratuite et la confidentialité de vos informations est garantie.



Communauté de communes du canton de Valmont

555 rue de la Sucrierie - 76400 Colleville

☎ 02 35 28 98 41- Fax. 02 35 29 55 70

contact@ccvalmont.fr

www.cc-valmont.com

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi :

9h à 12h - 13h30 à 17h30